

## Pour faciliter votre prise de contact avec les médecins traitants, nous vous proposons de discuter les éléments ci-dessous :

Bonjour Dr X,

Je vous contacte concernant une action que je souhaiterais mettre en place au sein de mon officine.

Depuis, le 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'assurance maladie a mis en place une mission pharmaceutique : la réalisation de bilans de médication pour les patients âgés (à partir de 65 ans) et polymédiqués soit au moins 5 DCI au long cours.

L'objectif de ce bilan sera d'effectuer un entretien avec certains de nos patients communs afin de pouvoir détecter d'éventuels mésusages, des problèmes de tolérance ou d'observance, mais également de faire le point sur l'ensemble des médicaments qui leur sont prescrits. Je souhaiterais donc collaborer avec vous dans le cadre de cette action. Vous trouverez en [pièce-jointe le protocole d'accord](#). Vous seriez sollicité en amont des entretiens pour récupérer la liste des antécédents médicaux, si le DMP du patient n'est pas opérationnel. Toutes les autres informations nous seront transmises par le patient lui-même (analyses biologiques, carnet de vaccination, pilulier...etc). A la fin de chaque bilan de médication, un retour vous sera transmis sous la forme que vous jugez la plus efficace :

- Mail (Médimail)
- Appel téléphonique
- Rencontre
- Autre (DMP, dossier partagé MSP etc.) :

Ce retour sera synthétique et il doit vous permettre de juger l'adhésion du patient à ses traitements mais aussi d'évaluer l'intérêt éventuel d'appliquer ou non des points d'amélioration du traitement que nous aurions pu identifier. Si vous le jugez nécessaire, une copie des synthèses pourra également être envoyée aux médecins spécialistes. Dans l'attente d'un retour de votre part vous trouverez ci-après la liste des patients que nous avons en communs pour lesquels le dispositif peut avoir un intérêt :

NOM	Prénom	Date de naissance